

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneron

Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cave
Vevay-Montreux

UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile,
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz



www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Et si nous optimisons votre performance
par le développement du capital humain?

Analyse et bilan de compétences - Conseil en formation
Gestion du changement - Animation de la formation
Coaching - Certification

Zurich, Bâle, Genève, Lausanne, Montreux et dans plus de 20 pays

education@altran.ch
altraneducation.ch
Tél. +41 58 122 122 1

Altran
Education Services

ALTRAN

Solu Tubes
SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans



Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

Dîner - Spectacle

Les Années folles

TOUS LES VENDREDIS
ET SAMEDIS DÈS 20H00

RÉSERVATIONS : 021 962 83 83



CASINO DE MONTREUX

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch



La première aide auditive au monde complètement invisible

LA CORRECTION AUDITIVE



MONTREUX - Av. des Alpes 25
Tél. 021 963 32 20

Lyric
PHONAK
life is on

Sans entretien,
ni pile à changer

www.correction-auditive.ch

BON pour une consultation gratuite sur rendez-vous

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone



Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON MOSCA VINS  **VINS**
Le plaisir de faire plaisir!

20.-
À valoir sur un achat de vins dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).

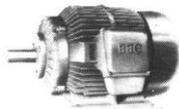
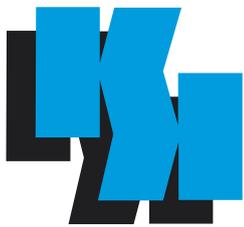


Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68
www.moscavins.ch

MONTREUX
ANDRÉ LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTREUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2014, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 21 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 24 février 2014

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 1, **7 février 2014.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



*Montreux Info-Ville
vous souhaite
de très belles
Fêtes de fin d'année.*



7j/7
24h/24
021 965 24 24 www.taxi-vip.com

Nouveau!
20 chambres
Hôtel B&B La Rouvenaz



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux



by Rouvenaz with
Lake View in Montreux



Wine Bar in Montreux



Café - Restaurant à Vevey

■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Soyez des
gourmets rois,
exigez la qualité



Une frangipane
au bon beurre
fondante et un
feuilletage
croustillant

 **Délifrance**

Café - Terrasse - Boulangerie

Place de la Paix, Montreux

18,00 CHF
la galette
des rois



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 septembre 2013 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Grand-Rue 95 à Montreux.

Madame la Présidente Irina Gote déclare ouverte la séance du Conseil communal du 4 septembre 2013.

Elle a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'article 68 alinéa 3 de notre Règlement, elle implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux en préambule aux Conseils de cette année politique.

Elle salue également la Municipalité, Madame la Secrétaire municipale, les membres du Bureau et notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Enfin, au nom du Conseil communal, elle invite Monsieur le Conseiller Florian Despond, à donner lecture de l'éloge funèbre en l'honneur de notre cher et regretté collègue Pierre-Yves Nicoulaz Junior, qui nous a quittés le 18 août dernier, de manière brutale et inattendue et dans la fleur de l'âge. Mme la Présidente adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Pierre-Yves Nicoulaz Junior, ainsi qu'aux membres du groupe PLR, et donne la parole à M. Florian Despond.

Monsieur Florian Despond donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les Municipaux, Mesdames Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Pierre-Yves Nicoulaz nous a brutalement quittés le 18 août 2013 à l'âge de 24 ans. Entré en 2011 au sein de ce Conseil en même temps que moi, Pierre-Yves était ambitieux et atypique, Pierre-Yves marquait les esprits. Son engagement pour la commune et le monde associatif était remarquable, il était de notre parti mais de toutes les parties... Son sens de l'humour, sa joie de vivre, et sa grande gueule le rendait attachant, il restera à jamais dans nos mémoires...

Son départ est à prendre comme une leçon de vie, très cher payée, mais une leçon de vie...

Le vide que laisse Pierre-Yves est aussi grand que la place qu'il prenait... Sa cérémonie d'adieu en a témoigné.

Je profite également d'avoir la parole pour vous remercier au nom de l'association Orgiride et moi-même, pour vos innombrables messages de soutien qui nous ont aidés à traverser cette épreuve. Merci».

Mme la Présidente Irina Gote invite l'assemblée à se lever, afin d'observer une minute de silence en l'honneur de notre regretté collègue, ainsi qu'en la mémoire de Mme Livia Büla, Présidente de notre Conseil en 1977 et dont le décès est également survenu durant l'été.

En ce qui concerne l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal PLR, d'entente avec le groupe, et afin d'honorer la mémoire de M. Nicoulaz, un membre du groupe PLR sera assermenté au prochain Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Jean-Richard Bays, Florian Chiaradia, Yves Cornaro, Jean-Marc Forclaz, Patrick Grognez, Nicolas Gudet, Jorge José, Daniel Manzini, Gilles Marco, Mathias Och, Michel Posternak, Domenico Silleri, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Gian Franco La Rosa, Cyril Pabst, Edgar Schneider.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2013

Avec quelques modifications, est accepté à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION EN REMPLACEMENT DE MME IRINA GOTE (SOC) DEMISSIONNAIRE

Au nom du groupe socialiste Mme Sabine Leyvraz propose la candidature de M. Claudio Mammarella.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Claudio Mammarella est élu membre de la Commission de Gestion.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

3.1 sur la composition de la commission chargée d'étudier le préavis, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale.

La commission suivante a étudié ce préavis:
Présidence SOC: Mme Sabine Leyvraz

Membres: MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, René Chevalley, Michel Granato, Yanick Hess, Olivier Raduljica, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu les lettres de démission suivantes:

- celle de Mme Irina Gote, de la commission de gestion,
- celle de M. Nicolas Gudet.

M. Nicolas Gudet sera remplacé lors de la prochaine séance du Conseil, soit le 2 octobre 2013.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité:

- Communication relative aux violents orages et pluies des 28 et 29 juillet 2013.
- Communication relative à l'abandon des études en cours pour la réalisation d'un édifice public à Glion.

La Municipalité n'a pas d'autres communications.

6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

Deux postulats et deux interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

- M. Yves Laurent Kundert a déposé un postulat intitulé «Branché sur le futur...».
- M. Laurent Demartini a déposé un postulat intitulé «Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera».

Ces postulats seront développés lors d'un prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

Comme annoncé en début de séance et accepté par votre assemblée le point 8.3 devient le point 6 bis. Mme la Présidente Irina Gote en donne lecture:

6bis Préavis No 19/2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 90'000.- pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale. (Date de la commission: le lundi 26 août 2013 à 19 h 00 au Centre de la voirie, route de Brent 6 à Chailly);

A ce stade de la discussion, on est au moment du dépôt du préavis municipal. Le Règlement du Conseil ne prévoit pas automatiquement un vote relatif à l'urgence. Toutefois, Mme la Présidente va ouvrir la discussion sur l'urgence et ensuite elle passera au vote.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'urgence à une forte majorité.

La discussion générale sur le préavis est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis No 13/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.- au maximum pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps (Rapp.: M. O. Raduljica)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Etant membre de la Commission de Gestion je ne peux que féliciter la Municipalité pour la célé-



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

rité de la mise en œuvre de ce projet moderne de gestion du temps pour le personnel, qui fait suite, comme il est dit dans le rapport de la commission, à un vœu de la Cogest de cette année.

Le parti socialiste donne son appui sans restriction à cet achat indispensable au bon fonctionnement d'une commune au 21^e siècle».

La discussion continue.

M. Raphaël Tanner donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Voilà un préavis essentiel dans l'amélioration des services de notre commune.

La gestion des temps est un outil indispensable à toute grande entité publique ou privée. Elle permet une simplification des procédures dans le domaine de la collecte des heures des employés communaux et de l'utilisation de ces données par les ressources humaines.

Le groupe UDC est satisfait de la transparence de la Municipalité quant au choix du logiciel. La solution retenue permettra, à n'en pas douter, de simplifier les processus de gestion des temps, et offrira également des informations en temps réels aux employés communaux, notamment dans le décompte des heures supplémentaires et des vacances.

Nous veillerons par contre à ce que le forfait de maintenance n'explose pas durant les années futures ainsi qu'au respect du budget global de mise en place.

Le groupe UDC soutiendra donc ce préavis et vous demande d'en faire de même».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.- au maximum pour l'acquisition et l'exploitation d'un logiciel de gestion du temps,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 195'000.- au maximum à imputer au compte du Bilan 9146 Mobilier, Machines et véhicules à amortir;
3. d'amortir sur 5 ans au maximum le montant de CHF 195'000.- au travers du compte 202.3313;
4. de couvrir cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

7.2 sur le préavis No 14/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.- au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (rapp.: M. J.-M. Forclaz)

[...]

M. Bernard Gret, en remplacement de M. le Président-rapporteur Jean-Marc Forclaz, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 14/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.- au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 11'500'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.3 sur le préavis No 15/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique (rapp.: M. Y. L. Kundert)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité et avec enthousiasme ce préavis relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique pour les raisons suivantes:

1. Ce projet est bénéfique non seulement à l'entier de la population mais aussi en particulier à notre jeunesse.
2. Contrairement à son habitude, cette Municipalité dépensière réussit à créer une réelle plus-value pour la collectivité publique à un prix plus que modique.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime que les structures sportives, sociales et culturelles doivent rester sur le territoire communal, près des centres urbains comme Montreux ou Clarens, soit là où le plus grand nombre de citoyens est susceptible de les utiliser.

En plus d'offrir un lieu convivial aux familles pour se retrouver, une structure sportive proche des habitants telle que prévue par le présent préavis permettra, en période hivernale, de fournir une occupation saine à la jeunesse urbaine.

Montreux Libre acceptera donc ce préavis sans réserve. Le contraire serait d'ailleurs étonnant, puisque notre collègue Jean-Pierre Buholzer proposait déjà de créer une patinoire de quartier démontable, dans un postulat dont la prise en considération a été refusée d'un saut de trois par ce Conseil en octobre 2010.

Les arguments invoqués pour le refus étaient le projet de patinoire à Puidoux et la présence de celles de Caux ainsi que de Vevey. Le premier a dû fondre jusqu'à se dissoudre, puisqu'on n'entend plus parler. Quant aux deux autres, elles sont actuellement perçues comme un facteur de synergie et non plus de concurrence, le marché du patinage de loisir sur surface synthétique n'étant visiblement pas le même que celui du patinage de loisir sur glace.

Mais nous ne regrettons pas le refus de la prise en considération du postulat de notre collègue. En effet, vu le temps de traitement moyen des postulats de l'ancienne Municipalité du moins, on n'aurait de toute façon pas eu de réponse plus tôt».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, à l'unanimité, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre l'objet du présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique;
3. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte 9282.001 «Réserve générale»;
5. d'inscrire aux budgets des années 2014 et suivantes les montants nécessaires à l'exploitation de cette patinoire (chapitre 355);
6. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

- 7.4 sur le préavis No 19/2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale (rapp.: Mme Sabine Leyvraz)

Le présent rapport a été transmis aux Conseillères et aux Conseillers sous format électronique et des exemplaires, sous forme papier, sont à disposition à l'entrée de la salle. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Sabine Leyvraz, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 10 voix pour et donc à l'unanimité, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2013 de la Municipalité du 23 août 2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude d'un projet de déchèterie communale;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum à imputer au compte du Bilan 9141 *Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir*;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 450.3311 sur une durée de 5 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

- 7.5 sur le rapport No 12/2013 en réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, «*Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreuusiennes au sein des organisations intercommunales*» – au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population

Artisans



Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel
Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08
www.laik.ch - info@laik.ch



Postes fixes et temporaires
Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey
info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA



Massimo Carbonara Anne-Catherine Scyboz-Gex Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12



Les Orthopédistes SA
Montreux Martigny

Vivre ses passions
lesorthopedistes.ch



Rue Igor-Stravinsky 2 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 57 71

l'utilisation de la piscine du Casino – à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1^{er} septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE – au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné» – au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, «Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parage des voitures (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La Municipalité et le Bureau de l'époque s'étaient mis d'accord pour traiter ces objets dans le cadre d'un seul rapport. Mme la Présidente propose d'ouvrir la discussion objet par objet, mais par contre de faire un seul vote sur les conclusions. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder, ce qui n'est pas le cas.

Elle ouvre la discussion sur la réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, «Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales».

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Au nom du groupe socialiste et aussi en ma qualité de dernier "survivant" parmi les différents postulants et motionnaires au sein de ce Conseil, j'ai l'honneur de vous inviter chers collègues à accepter la prise en considération du rapport dans son intégralité, dont je vous passerais lecture.

S'agissant plus précisément de mon postulat tendant à garantir pour la population l'utilisation de la piscine du Casino, je reste convaincu de sa pertinence lorsqu'il fut déposé en 2010, eu égard au projet épouvantable de construire un parking souterrain en lieu et place de cette piscine, dont l'utilité publique était notamment reconnue par une pétition signée par de nombreux habitants de notre commune.

Les assurances écrites données par la société d'exploitation du Casino, ainsi que les précisions données par M. le Syndic - qui parmi ses très nombreuses fonctions déjà détaillées par le groupe Montreux Libre lors du dernier Conseil, siège également au Conseil d'administration de la dite société - ont permis de me convaincre de la pérennité, au moins à moyen terme comme il est mentionné, de cette installation sportive essentielle à notre population. Je vous remercie».

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Alain Imhof, malgré qu'il ait pris un peu d'avance, puisque son intervention devait intervenir pour le deuxième objet, mais on en prend note.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte sur la réponse au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino.

M. Alain Imhof s'étant déjà exprimé, Mme la Présidente demande s'il y a une autre intervention sur cet objet, ce qui n'est pas le cas. La discussion est donc close.

La discussion est ouverte sur la réponse à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1^{er} septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte sur la réponse au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, «Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parage des voitures».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, et à l'unanimité, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 12/2013 de la Municipalité du 31 mai 2013 en réponse:

1. à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, «Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales»;
2. au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino;
3. à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1^{er} septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE;
4. au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné» ;
5. au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, «Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons

des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parage des voitures»,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23.02.2005, «Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales»
2. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19.05.2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino
3. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 01.09.2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE
4. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 01.09.2010, «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné»
5. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 08.12.2010, «Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parage des voitures».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.6 sur le rapport No 16/2013 en réponse à la motion transformée en postulat de M. Jean Marc FORCLAZ, intitulée: «Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge» (rapp.: M. E. Gétaz)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Emmanuel Gétaz, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 16/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc FORCLAZ, intitulée «Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge»,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport;
2. de considérer qu'il est ainsi répondu à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc Forclaz intitulée «Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

**7.7 sur le postulat de M. P. Aubort
«Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes» (rapp.: Mme S. Leyvraz)**

[...]

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que sur le fond de ce postulat, à savoir la promotion des associations qui proposent des activités aux jeunes, la Municipalité ne peut qu'adhérer. Maintenant quant à la forme que pourrait ou que devrait prendre cette promotion, là elle est plutôt réservée.

Les discussions de la commission l'ont bien montré, c'est la pertinence qu'une telle tâche soit assumée par la commune qui fait débat.

Car, si à première vue, plusieurs aspects de cette promotion ne semblent pas trop compliqués à mettre en place, l'aménagement des pages internet du site communal par exemple, il faut se méfier de la lourdeur administrative et du travail supplémentaire de coordination, nécessité par un éventuel marché communal des associations, en collaboration avec les activités scolaires. On remarque déjà maintenant, lors de la rencontre annuelle des associations sportives, que celles-ci sont loin de répondre positivement à l'invitation communale à se rencontrer et beaucoup boudent même la réunion, voulant sans doute garder une certaine autonomie par rapport au giron communal.

Toutes n'ont pas le même public cible et ne ressentent pas forcément un besoin de regroupement, ni de visibilité, partagés en commun. Les arguments présentés en commission et dans le débat montrent des avis mitigés. La Municipalité l'est aussi car elle mesure que beaucoup de choses se font déjà par le biais des écoles: infor-

mations, sport scolaire facultatif, travail du délégué au sport, diffusion des informations par le "Chalendrier" ou le site de l'Animation jeunesse. La Municipalité et les directions des écoles ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'y ajouter un marché annuel.

La commission est partagée, cela dit le Conseil est souverain et son vote tranchera la question.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Sabine Leyvraz, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 4 oui, 3 non et 3 abstentions que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération le pos-



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



Pour votre coeur le groupe de maintenance cardio
Vevey - Montreux - Riviera

Rejoignez-nous, à bientôt !

www.maintenance-cardio.ch 078 852 33 99



PHARMACIE DE CLARENS

vosre spécialiste en médecines douces

- Aromathérapie
- Spagyrie
- Fleurs de Bach
- Homéopathie
- Oligothérapie
- Phytothérapie
- Conseils diététique
- Produits sans gluten
- Luminothérapie
- Perçage d'oreilles

toute notre équipe vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous remercie pour votre confiance



Marché M Clarens-Centre • Avenue Vinet 15 • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch



L'ERMITAGE



Croquez la vie comme des bonbons, dégustez-la jour après jour ...

Une cure de gourmandise pour braver la grisaille ambiante?

Alors, pas d'hésitation:

succombez à notre table, régalez-vous de vos mets préférés, osez goûter de nouveaux mariages de goûts, faites-vous plaisir et nous aurons gagné notre pari: vous faire fondre de bonheur et pétiller de bonne humeur!

Tenez, à ce sujet...

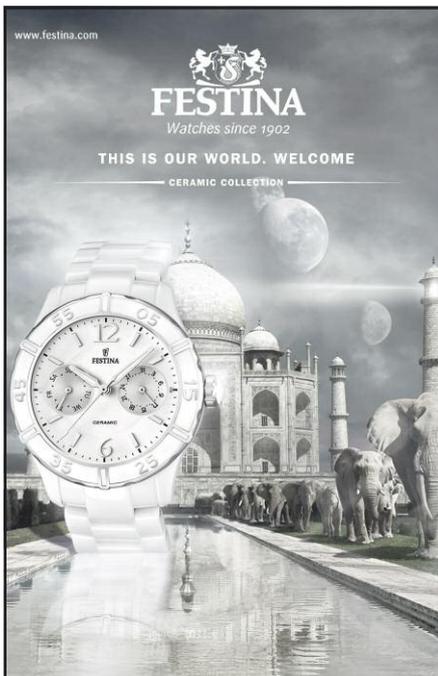
fondre de bonheur et pétiller de bonne humeur, c'est très exactement ce que nous vous souhaitons pour l'année 2014!

Meilleurs vœux pour vous et pour les êtres qui vous sont chers!

Joyeuses Fêtes à tous!

Etienne et Isabelle Krebs

Ermitage au Lac
Rue du Lac 75 - 1815 Montreux-Clarens - Suisse
Tél. +41 (0)21 964 44 11 - www.ermitage-montreux.com



Cad'or
JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
info@cad-or.com
www.cad-or.com



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



Gypserie - Peinture - Façades
Papiers peints - Décoration d'intérieurs
Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
Portable +41 79 212 90 47
info@gaetanosantangelo.ch
www.gaetanosantangelo.ch

34 ANS
À VOTRE SERVICE

Plâtrerie - Peinture



1610 Châtillens
Tél.: 021 907 21 38
Natel: 079 301 10 32

E-mail:
mp.milani@bluewin.ch



**DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

Evo-Wood
Ebénisterie
Agencement de cuisine

Millius Sébastien
Rue Gambetta 23
1815 Clarens

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com



Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitreriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remastiquage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

asero SàRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller
Alexandre Goumaz

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux
Tél. 058 471 46 84
alexandre.goumaz@generali.ch

Simplement



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SàRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

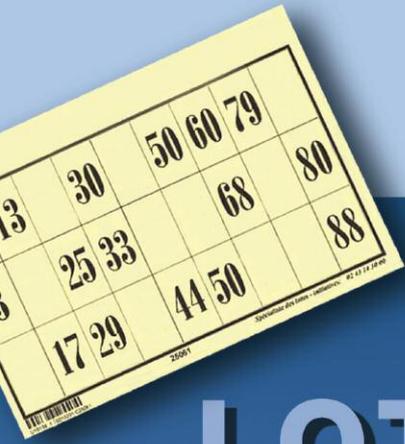
E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



ORGANISATION:



Les Amis fribourgeois de Montreux et environs



En vente à l'entrée ou
par réservation à:

francisbruelhart@bluewin.ch

LOTO PAR ABONNEMENT

Samedi 1^{er} février 2014 à 20h
Salle du Pierrier à Clarens

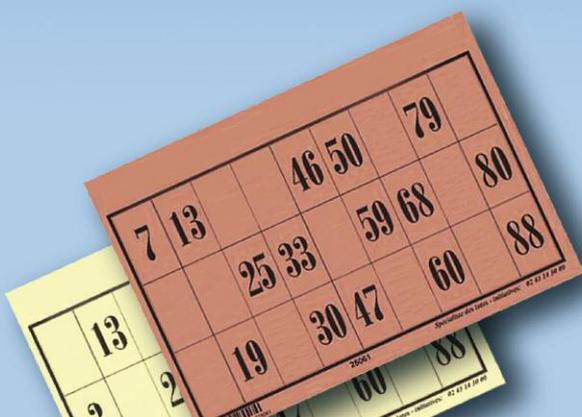
Ouverture des portes à 19h
Début du loto à 20h

Prix de l'abonnement: **Fr. 50.-**
pour 22 tours

**Fromages à raclette, corbeilles,
paniers du boucher,
appareils ménager, Hi-Fi,
bons de repas, etc.**

Premier tour GRATUIT

Tirage au sort des abonnements.



tulat de M. Patrick Aubort demandant "l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes".

Le Conseil communal de Montreux décide à une large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Patrick Aubort «Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes».

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

8.1 No 17/2013 relatif à l'approbation de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralloy (SEM). (Date de la commission: le jeudi 19 septembre 2013 à 19 h 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

Mme la Présidente Irina Gote, les Présidents de groupes, les Présidents de partis, ainsi que tout conseiller ayant de l'intérêt sur ce sujet ont été invités à une séance d'information organisée par le Gouverneur des Planches, M. Michel Aubry, ainsi que par le Gouverneur de Sâles, Chêne et Crin, M. Claude Biavati, afin de leur retracer l'histoire de la source et de leur donner des informations techniques et financières, dans le cadre du préavis proposé. Mme la Présidente tient ici à les remercier au nom des membres présents à cette séance qui fut fort intéressante.

La discussion générale est ouverte sur le préavis, ainsi que sur les documents en annexe. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Florian Despond

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Amiira Neff, MM. Patrick Aubort, Chrisitan Bécherraz, Florian Chiaradia, Bernard Gret, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Michel Zulauf.

8.2 No 18/2013 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac; à la réponse au postulat du 2 février 2011 de M. Olivier Mark "Combattons le "littering" à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances"; à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 820'000.- pour couvrir les frais de mise en œuvre de la taxe au sac. (Date de la commission: le jeudi 5 septembre 2013 à 19 h 00 au Centre de la voirie, route de Brent 6 à Chailly)

M. le Municipal Caleb Walther déclare que c'est avec satisfaction que la Municipalité dépose enfin ce préavis. Cela a été un gros travail qui a été commencé il y a fort longtemps, que ce soit au niveau des périmètres, au niveau de GedeRiviera, et ensuite de la commune.

Ce préavis, la Municipalité l'a voulu aussi pédagogique que possible, même si c'est un document qui est assez complexe à digérer. Ce que M. Caleb Walther aimerait maintenant quand même rappeler, c'est que le cadre légal est très clair, il ne donne plus de marge de manœuvre, sur peut-on ou ne peut-on pas instaurer une taxation des déchets sur la commune de

Montreux. Cette situation était peut-être pendant de nombreuses années floue, mais maintenant le cadre juridique est très clair.

Par contre le cadre juridique laisse quelques marges de manœuvre, en particulier 3 grandes marges de manœuvre, et c'est là où la Municipalité fait des propositions, et c'est là où le Conseil communal a son mot à dire.

La première marge de manœuvre, la première discussion que l'on pourrait avoir, c'est quelle taxe causale mettre en place. Est-ce que l'on veut, pour résumer, une taxe au poids, une taxe au sac, et si on met une taxe au sac, quel sac?

Là, la Municipalité est claire, sur un territoire comme celui de la commune de Montreux, la taxe au poids est impossible à mettre en œuvre, sans des surcoûts très importants. On évalue à peu près à plus de 200 "Moloks" l'installation nécessaire pour un territoire comme celui de la commune de Montreux.

Maintenant sur la question de la taxe au sac, si actuellement deux communes de la Riviera souhaitent développer leur propre sac, pour des raisons de vision régionale et de quotidien des citoyens, il paraît nécessaire ou en tout cas très intéressant à la Municipalité, de suivre le concept dit harmonisé, soit le sac retenu par une majorité des communes du canton. C'est également celui qui est le plus intéressant du point de vue financier pour les communes, donc il n'a, de l'avis de la Municipalité, que des avantages, mais c'est une discussion que l'on pourrait avoir. L'autre discussion c'est que la loi prévoit une taxe forfaitaire. Donc au-delà de la taxe au sac, on peut instaurer une taxe forfaitaire. Cette taxe forfaitaire, la Municipalité la propose, comme les autres communes de la région, à l'habitant. Un montant au départ de Fr. 80.-, qui sera adapté en fonction des comptes, et cela devrait rester à peu près ce montant-là. Comme on a pu le lire, toutes les communes n'ont pas fait ainsi, et on discutera probablement de cela.

Mais la troisième marge de manœuvre c'est celle la plus importante, c'est les mesures d'accompagnement. Il y a deux grands groupes de mesures d'accompagnement proposés, d'une part, si on demande aux citoyens de trier et qu'ils ne le font pas, on le paie, il faut donc qu'on l'accompagne dans les infrastructures et dans tout le dispositif de tri. Donc les mesures proposées ici sont quand même des mesures assez ambitieuses.

Le Conseil communal a voté précédemment l'étude d'une déchetterie sur la commune de Montreux. On propose encore ici toute une série de choses, dont notamment le maintien des éco-points, le maintien des collectes porte-à-porte des déchets incinérables, des déchets verts et des déchets papier et carton. Par contre, on propose d'abandonner la collecte porte-à-porte des déchets encombrants. Ce système actuel ne permet pas de tri, en plus c'est une incitation probable à la fraude, en échange de quoi on propose cette déchetterie, on proposera des déchetteries mobiles, on proposera aussi aux citoyens un système de collecte à domicile payant, sauf pour les personnes pouvant justifier de soucis financiers, et dans ce cas-là on pourrait proposer la gratuité. Donc on propose toute une série de mesures pour favoriser le tri.

Les autres mesures d'accompagnement que l'on propose c'est celles qui sont souhaitées par la loi, mais il n'y a aucune obligation, ce sont les mesures d'accompagnement dites mesures sociales. Là, la Municipalité essaie de cibler les personnes qui pourraient en avoir besoin. M. le Municipal Caleb Walther les résume: ce serait d'une part tous les enfants de moins de dix-huit ans, tous les enfants entre dix-huit et 25 ans qui sont encore aux études, habitants chez leurs parents, mais cela ce sont des questions qu'il qualifierait de techniques, les personnes qui sont prestataires du RI ou des prestations complémentaires, ainsi que les personnes, qui pour des raisons médicales, produisent beaucoup de déchets, on entend ainsi les personnes qui souffrent d'incontinence.

La Municipalité a proposé ces mesures-là, et M. Caleb Walther sait que les membres du Conseil en ont déjà abondamment discuté, que c'est un dossier intéressant, et là le Conseil communal a aussi son mot à dire, et l'occasion de demander plus ou moins de mesures.

Donc la Municipalité attend clairement de la part du Conseil communal qu'il prenne ce dossier à son compte, qu'il y ait des discussions, que le Conseil communal puisse s'approprier ce qui est proposé et éventuellement le modifier.

La Municipalité est convaincue qu'elle propose un préavis qui est équilibré, qui répond au cadre légal et qui est aussi acceptable que possible pour le quotidien des citoyens. Il y aura quelques problèmes, cela va râler, par rapport à cela on a aussi toute une série de propositions en terme de communication, d'accompagnement sur la mise en place de ces dispositifs.

M. le Municipal Caleb Walther espère que ce préavis sera bien accueilli, mais maintenant ce dont il se réjouit c'est que l'on va enfin pouvoir en discuter avec le Conseil communal. Donc il se réjouit particulièrement de pouvoir participer aux séances de commission et surtout que l'on n'oublie pas que si toute cette loi existe, si ce principe du pollueur-payeur existe, c'est que c'est un moyen qui a fait ses preuves, pour que le citoyen réfléchisse à ce qu'il peut faire pour une meilleure gestion des déchets.

Donc ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que derrière ce système de taxation il y a de vrais résultats pour un meilleur tri des déchets et une meilleure valorisation de ceux-ci.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste ne peut pas se réjouir de ce préavis. Je vous épargne l'histoire de notre longue lutte contre la taxe au sac, mais rappelons qu'en votation notre point de vue avait été suivi par une majorité de citoyennes et de citoyens vaudois.

Si nous nous sommes opposés à la taxe au sac, ce n'est pas parce que nous pensons qu'il ne faut pas trier les déchets. Bien au contraire, nous estimons qu'il faut épargner l'environnement et les ressources de notre planète, c'est un devoir civique et une responsabilité vis-à-vis des générations à venir.

Cependant, l'incitation nous a toujours semblé une meilleure voie. Si nous sommes opposés à la taxe au sac, c'est à cause de l'aspect antisocial de toute taxe. Une taxe ponctionne de la même manière les personnes aisées ou démunies. Nous préférons l'impôt proportionnel à la capacité financière du contribuable, seul gage d'une redistribution des richesses équitable et favorable au lien social. C'est donc à contre cœur et contraints que nous travaillerons sur la problématique de la taxe au sac.

Nous voilà en effet, suite à une décision de justice, face à l'inéluctable. La commune est obligée de mettre en place un tel système. Par fidélité envers nos valeurs et nos engagements antérieurs, nous mettrons toute notre énergie à atténuer les effets antisociaux de cette taxe, car nous estimons que le préavis peut encore être amélioré sur ce plan-là. Je vous remercie».

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous pensons que l'introduction du principe de causalité ou, si l'on préfère, du principe du pollueur-payeur est une bonne chose.

On regrettera seulement que la commune de Montreux, comme bien d'autres il est vrai, ait attendu, avant d'introduire cette mesure, que le législateur cantonal l'y oblige.

Le préavis prévoit, comme l'a rappelé M. le Municipal Caleb Walther, d'accompagner la mise en place de la taxe au sac de mesures incitant au tri, comme des déchetteries mobiles par exemple. C'est une excellente chose.

En revanche, nous ne sommes pas convaincus par les modalités de la taxe. Nous ne sommes ainsi pas favorables à la perception d'une taxe forfaitaire, dont l'effet incitatif est nul, et qui défavorise, par rapport à la situation actuelle, les ménages modestes.

Certes, la loi cantonale nous oblige, si je suis bien renseigné, à prévoir une telle taxe, mais certaines communes la remboursent. C'est la solution que nous proposerons en commission.

Par ailleurs, nous pourrions aussi imaginer transformer la taxe au sac en une pure taxe d'incitation, telle que celle qui existe sur le CO2 et les composés organiques volatils.

Dans ce modèle, les revenus que la commune tire de la taxe au sac seraient redistribués à la population, par personne. Cette solution serait en théorie la meilleure, puisqu'elle récompenserait les personnes qui produisent peu de déchets sans constituer, en moyenne, de nouvelles charges pour les habitants.

En effet la taxe au sac ne doit pas avoir pour but d'assurer de nouvelles ressources à la commune. Pour cela, il y a l'impôt.

Evidemment, il conviendra d'étudier la praticabilité d'une telle solution. Nous laissons le soin à la commission de se pencher sur ce problème.

Enfin, un point formel nous gêne. La Municipalité demande au Conseil communal la compétence de préciser, je cite: «Les modes d'exemption de la taxe forfaitaire». C'est trop demander. Il s'agit, si la taxe forfaitaire est maintenue, d'un point politiquement très sensible, je pense notamment

aux personnes qui seraient exonérées de la taxe. Il appartient à ce Conseil de traiter cette question et de fixer ces règles lui-même et non de déléguer cette tâche à la Municipalité. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le système d'une taxe qui a pour résultat de faire diminuer de 30% environ la quantité de déchets non triés est un bon système.

Mais que dire d'un préavis qui, pour mettre en œuvre ce système, augmente de 5 points la charge fiscale de notre commune, alors que nos comptes sont équilibrés et que nous n'avons pratiquement aucune dette?



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch





RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve www.gservices.ch
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30



LE BARON TAVERNIER
HÔTEL · RESTAURANT · SPA





SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Michlig succ.

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE NOUVEAU SPA VALMONT !



HÔTEL · RESTAURANT · SPA · SÉMINAIRES
CLUB CIGARES · TERRASSE PANORAMIQUE

BARON TAVERNIER | RTE DE LA CORNICHE | 1071 CHEXBRES
TÉL.: +41 21 926 60 00 | FAX: +41 21 926 60 01 | INFO@BARONTAVERNIER.COM



la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux • Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3 • 1860 Aigle • Tél. 024 466 72 46 • Fax 024 466 72 70 • andre.favre@ipress-sa.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.

Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- 🕒 BOUTIQUE EN LIGNE
- 🕒 CIVETTE OUVERTE 7/7
- 🕒 GRAVURE LASER



www.tabashop.ch



JOST POMPES FUNÈBRES

1993-2013

Depuis 20 ans à votre service

Sur présentation de cet article, nous avons le plaisir de vous accorder une remise de 20% sur toutes commandes de matériel (sous conditions).

021 963 00 63

Que dire de ce préavis, qui propose de ponctionner les Montreusiens de centaines de francs par année, en plus des impôts qu'ils payent, alors que ces impôts sont déjà largement suffisants pour couvrir la gestion des déchets de notre commune?

Montreux Libre est stupéfait de voir une Municipalité de majorité de droite vouloir imposer une augmentation de la charge fiscale de 5 points dans ce contexte. C'est totalement inacceptable et si le préavis était adopté tel quel, il est pratiquement certain qu'un référendum serait lancé.

C'est la raison pour laquelle Montreux Libre propose deux mesures, facilement compréhensibles et applicables, pour compenser la charge fiscale de la taxe poubelle et de la taxe forfaitaire.

Concernant la taxe forfaitaire, nous proposons simplement qu'elle soit ristournée sous forme de subvention, selon la procédure déjà appliquée à Ecublens et qui a été validée par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'une procédure purement comptable, sans envoi physique de facture et qui «annule», en quelque sorte, la taxe facturée.

Concernant la taxe poubelle, nous proposons que les Montreusiens reçoivent en contrepartie un chèque économie locale, utilisable dans tous les commerces montreusiens. Le montant de ce chèque serait défini en fin d'année en fonction de l'encaissement des taxes poubelles, de manière à ce que globalement, la somme totale des chèques corresponde au bénéfice de la taxe poubelle réalisé par la commune.

L'avantage de ce chèque économie montreu-sienne serait de soutenir par la même occasion l'économie de notre commune, car les chèques, envoyés en fin d'année, seraient les bienvenus pour la période de Noël. Ils seraient aussi une manière de montrer le côté positif de la taxe poubelle. Le montant des chèques pouvant être adaptés chaque année, la situation financière de la commune ne pourrait jamais être mise en danger.

Enfin, le chèque étant du même montant pour chaque Montreusien bénéficiaire, il répondrait bien à la préoccupation d'éviter que les personnes les plus faibles financièrement soient plus pénalisées par rapport à la taxe poubelle que les personnes riches.

Montreux Libre défendra avec énergie le principe de ne pas augmenter la charge fiscale de la commune et demandera donc que les mesures de compensation répondent à ce principe».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf aimerait d'abord relever un point très positif, c'est le maintien dans notre commune des collectes porte-à-porte pour les déchets incinérables, pour les papiers et cartons, ainsi que pour les déchets compostables, ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres communes.

Par contre, on a vu ce mercredi matin la collecte des déchets encombrants dans toute la partie Est de la commune jusqu'à Montreux centre, et l'on a vu qu'il y avait un nombre considérable d'objets qui étaient déposés un peu partout. Alors c'est clair que c'est un travail ingrat pour les personnes qui sont chargées d'effectuer cette collecte, mais notre commune s'est fait connaître depuis beaucoup d'années pour des prestations exemplaires dans ce domaine, et M. Zulauf trouve que ce serait dommage d'abandonner ce service qui est rendu à la population, c'est véritablement un service de salubrité publique.

Actuellement, il y a beaucoup d'appartements qui sont remis très fréquemment par leurs usagers, et c'est l'occasion évidemment de se débarrasser de beaucoup de déchets encombrants. Alors il aimerait que la commission puisse évoquer ce problème lors de ses prochaines séances.

M. Michel Zulauf trouve qu'un préavis qui est accompagné de tant de dispositions juridiques existantes, montre finalement que notre marge de manœuvre n'est pas très élevée. Il a entendu hier soir que notre nouveau Président du Grand Conseil disait qu'un parlement ne devait pas être une chambre d'enregistrement par rapport aux propositions qui sont faites par l'exécutif. M. Zulauf espère que notre commission pourra véritablement se préoccuper des incidences pour la population des propositions qui nous sont faites.

M. Christian Bécherraz demande aux membres de la commission de se rendre près de l'écran, à la fin de la séance, pour leur communiquer les dates des séances de commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Christian Bécherraz

Membres: MM. Patrick Aubort, René Chevalley, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Oliver Gfeller, Michel Granato, Yves-Laurent Kundert, Michel Posternak.

8.3 No 20/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché. (Date de la commission: le mercredi 18 septembre 2013 à 20 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Bernard Schmid

Membres: MM. Felice Calvo, Bassam Degerab, Florian Despond, Bruno Femia, Mario Gorí, Pablo Menzi, Jean-Baptiste Piemontesi, Christophe Privet, Rudolf Thomann.

8.4 No 21/2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux. (Date de la commission: le mardi 17 septembre 2013 à 20 h 00, rue du Temple 11 à Montreux)

Mme la Présidente Irina Gote précise qu'une petite coquille s'est glissée dans le titre du préavis dans l'ordre du jour, les championnats auront lieu en 2015, tel que mentionné dans le préavis.

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Olivier Blanc

Membres: Mmes Juliane Baumann, Suzanne Cornaz, MM. Laurent Demartini, Alioune Diop, Denis Golaz, Yann Krebs, Claudio Mammarella, Marcel Muggli, Bernard Tschopp.

8.5 No 22/2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737. (Date de la commission: le mardi 10 septembre 2013 à 19 h 00, rue du Temple 11 à Montreux);

8.6 No 23/2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest". (Date de la com-

mission: le mardi 10 septembre 2013 à 19 h 00, rue du Temple 11 à Montreux).

Ces deux préavis ayant une unité de matière évidente, il a été souhaité par la Municipalité qu'une seule et même commission traite de ces objets. Mme la Présidente Irina Gote demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de faire, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts apprécie que l'un des trois objectifs de ce plan partiel d'affectation soit de prendre en compte la proximité du ruisseau de la Maladaire. Mais nous doutons fortement que ses valeurs naturelles soient préservées, sachant qu'elles sont actuellement nulles, car le ruisseau est tristement canalisé dans une conduite ouverte de ciment.

Quant aux dangers naturels, concrètement des inondations, on peut craindre le pire car rien n'a été entrepris depuis les dernières inondations qui ont eu lieu il y a peut-être 4 ou 5 ans. Certes le cas est complexe et les projets de protection étaient pharaoniques et coûteux, selon l'entreprise de correction fluviale. Voici plus de 5 ans que le projet de sécurisation et de renaturation paraît dormir.

Obtenir un permis de construire, dans ces conditions, nous paraît difficile, car les terrains de sport seront proches du ruisseau et que celui-ci est protégé par la loi sur les eaux.

Au chapitre des transports, nous sommes surpris de constater qu'il est prévu de réserver 130 places de parking. Etonnant, lorsque l'on imagine que les sportifs viendront en ces lieux pour des activités physiques. On les verrait plutôt venir à vélo ou au pas de course pour s'échauffer.

Quant aux vagues promesses de l'amélioration des dessertes en bus, nous peinons à y croire avec si peu de garanties.

Charge à la commission ad hoc d'obtenir des réponses à ces questions auprès de la Municipalité. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'elle ne prendra pas la présidence de cette commission, elle sera remplacée par M. Raphaël Tanner, mais la date est maintenue.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ces préavis:

Présidence UDC: M. Raphaël Tanner

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Michel Bongard, Felice Calvo, Patrick Grognez, Claudio Mammarella, Jean-Baptiste Piemontesi, Heinz Schoeneich, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Interpellation de M. Yann Krebs concernant: Retard dans la construction de la Maison de Quartier

M. Yann Krebs donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour commencer mon intervention je déclare mes intérêts: je suis Président de l'Association des intérêts de Clarens.

Dans le dernier "Vivre à Montreux" du mois d'août 2013, figure un article annonçant que la construction de la Maison de Quartier de Clarens a débuté. La cérémonie de la "première pierre" a d'ailleurs eu lieu le 28 juin dernier. Il est également indiqué dans cet article que l'ouverture de cette Maison de Quartier, initialement prévue pour la rentrée scolaire 2014, est reportée à la fin de l'année prochaine.

A la lecture de cette information je m'étonne et pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

- Trois mois après le début des travaux, quelle est la raison de cet important retard dans la construction?
- Si la responsabilité de ce retard incombe à l'un des intervenants du chantier, des pénalités de retard ont-elles été prévues par contrat?
- Cet établissement doit contenir des salles de classe. Ces salles étaient présentées comme indispensables pour la rentrée 2014 au vu de l'augmentation du nombre d'élèves, dès lors quelles mesures entend prendre la Municipalité pour combler ce manque de salles?

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Alain Feissli déclare que le planning initial garanti par le mandataire jusqu'au vote du préavis, a été examiné à plusieurs reprises et a été suivi régulièrement par la commission de construction.

Ceci étant, une fois que le préavis d'investissement a été voté par le Conseil communal, c'est à ce moment-là seulement que les différentes entreprises adjudicatrices ont été connues et finalement c'est à ce moment-là, que le planning est discuté et affiné avec ces entreprises.

L'une des difficultés rencontrée dans ces travaux d'affinage a été l'obtention de la norme Minergie Eco, car elle demande la mise en œuvre de techniques de travail particulières dans certains domaines, comme par exemple le mode de séchage du béton sans ventilation d'appoint, pour prendre un exemple parmi d'autres.

Pour en revenir à la question de M. Krebs, on ne peut pas exclure, mais sans toutefois pouvoir clairement l'affirmer non plus, que la réalisation d'une construction Minergie Eco ait pu être sous-estimée par le mandataire dans sa première approche.

Dès lors, considérant ceci, il n'est pas possible d'imputer d'une manière claire la responsabilité de ce décalage de quelques 4 mois de planning, et pour le surplus la Municipalité relève que ce type de contrat, de par sa structure, ne prévoit naturellement pas de pénalités dans ce cas de figure.

Par rapport à la dernière question de M. Krebs, qui a trait aux conséquences scolaires, avec l'accord de Mme la Présidente Irina Gote, M. le Municipal Alain Feissli cède le micro à Mme la Municipale Jacqueline Pellet.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en réponse à la question qui concerne les mesures qu'entend prendre la Municipalité pour combler ce

manque de salles, aimerait souligner que l'augmentation des effectifs d'élèves à Clarens ne fait pas l'objet d'une vague qui arriverait d'un coup à la rentrée scolaire 2014.

Cette augmentation a été repérée et a commencé il y a plusieurs années déjà, elle a été dûment planifiée, puisque les premières réflexions autour de la prise en charge des élèves et des besoins scolaires ont été articulées, avec les usages que l'on ferait de la Maison de Quartier et cela est déjà apparu dans la commission de construction.

Ainsi l'augmentation du nombre d'élèves est progressive. En 2013, donc lors de cette rentrée scolaire, il y avait déjà une petite augmentation dans le secteur de Vinet. Actuellement l'établissement tourne avec 22 classes, certes bien chargées.

En 2014, on aura besoin de 23 classes, soit une de plus. Et en 2015, soit 25 classes, soit 26 classes, si tous les enfants sont bien présents ou s'il y a eu des mutations, donc 2 ou 3 classes de plus qu'actuellement.

C'est donc en 2015 que le programme Maison de Quartier sera utilisé dans son entier, et il correspondra alors au pic d'effectif qui est prévu.

Pour la rentrée 2014, puisque la Maison de Quartier ne sera pas prête, il y aura la possibilité, puisque l'on a besoin d'une classe de plus dans ce secteur, d'utiliser provisoirement un local de classe à Clarens gare. Ce local s'est libéré l'an passé, avec la création des deux Etablissements scolaires Montreux Est et Montreux Ouest, par le transfert des élèves de Chermex, qui étaient scolarisés à Montreux Ouest, et qui dorénavant sont entièrement pris en charge par Montreux Est.

Cette possibilité peut se mettre en place pour 2014, mais en 2015, les élèves placés provisoirement vont rejoindre leurs camarades à Vinet.

Ainsi la réponse a été donnée, mais s'il faut plus d'informations, Mme la Municipale Jacqueline Pellet est prête à les rechercher.

M. Yann Krebs remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.2 Interpellation de M. Olivier Raduljica concernant: Stratégie municipale post Lex Weber

M. Olivier Raduljica donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Les contours définitifs de la nouvelle loi ne sont certes pas encore complètement arrêtés et il reste encore des points à préciser ou à définir mais, qu'on le veuille ou non, nous sommes bien entrés dans une ère post Lex Weber. Le groupe socialiste souhaite dès lors obtenir des précisions sur la stratégie de la Municipalité pour cette nouvelle ère qui commence.

Pour nous, le paradigme qui prévalait jusqu'à aujourd'hui doit être revu. Nous devons dès aujourd'hui nous focaliser sur deux points qui sont des priorités pour notre groupe:

- 1) Accroître notre encouragement à une construction pour les Montreusiens.
- 2) Augmenter notre soutien au secteur hôtelier de notre commune qui lui peut continuer à se développer au contraire des résidences secondaires.

Pour le premier point, j'attends avec impatience le rapport au postulat de mon camarade Bécherraz, concernant la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiens, adopté par notre Conseil lors de sa séance du 14 décembre 2011.

En ce qui concerne le second point, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Quelle est la stratégie de la Municipalité pour soutenir l'hôtellerie sur notre commune?
- 2) Quelle est la stratégie de la Municipalité pour encourager l'hôtellerie moyen de gamme sur notre commune?
- 3) Quelles mesures la Municipalité pense-t-elle prendre pour encourager la réhabilitation ou la réaffectation des anciens hôtels de notre Commune?
- 4) Actuellement, pouvez-vous nous rappeler quelles sont les zones hôtelières sur notre territoire?
- 5) La Municipalité voit-elle la pertinence de créer d'autres zones hôtelières?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Voilà maintenant 20 ans que Nicolas Gudet est entré au Conseil communal de Montreux sous la bannière Radicale de l'époque. Le groupe PLR regrette le départ d'un Conseiller communal au tempérament posé, mais très au fait dans une multitude de domaines.

Notons également qu'il a siégé en tant que député entre 1994-1998, et a participé à 22 commissions parlementaires.

Sur le plan communal, bien que sa profession d'architecte ait été un plus dans les nombreuses discussions concernant les bâtiments, nous ne devons pas occulter sa passion pour la musique. Son engagement dans ce domaine le montre bien, que ce soit pour les Concerts à l'église St-Vincent et la rénovation de ses orgues, ou auprès du comité du Conservatoire.

Dans la session du Grand Conseil de juin 1997, je cite: «Monsieur le Député Nicolas Gudet développait une motion proposant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques, afin que chaque élu à un législatif soit passé devant le peuple». Dans le cadre actuel, libre à chaque Parti d'interpréter ces propos.

Pour terminer, nous te souhaitons bon vent pour la suite et te remercions chaleureusement pour les 20 années consacrées à la collectivité en ta qualité... d'élus par le peuple».

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente Irina Gote souhaite plein succès à M. Nicolas Gudet dans ses activités associatives.

Mme la Présidente souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et lève la séance à 22 h 15.

Cad'or

JOAILLERIE

Gianni Calderone

*vous présente ses
meilleurs vœux de
Fêtes de fin d'année.*

*Bienvenue les dimanches
15 et 22 décembre pour
partager le verre de l'amitié
dès 14 heures.*

*Dès le 14 décembre,
ouvert tous les jours
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 18 h 30.*

RUE DU THÉÂTRE 10 - CH-1820 MONTREUX
Tél. ++41 21 965 31 45 - Fax ++41 21 965 31 46
www.cad-or.com - info@cad-or.com

RSW

LIVE THE EXPERIENCE LA NEUVEVILLE
Acier, verre saphir, mouvement automatique chronographe. Couronne à manivelle. Fabriqué à La Neuveville. www.rsw-swiss.com

AEROWATCH
SWISS WATCHES SINCE 1910

Les Grandes Classiques Pilote
Chrono automatique Day-Date
Boîtier acier - PVD, chiffres luminescents
Verre saphir, fond transparent, étanche 50m
CHF 1890.-

www.aerowatch.com



PINOMANNA
gioielli



h
hUGUENOT
Timeless Heritage



VERSACE

Orsini
gioielli



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 octobre 2013 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

Présence: 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Jean-Richard Bays, Olivier Blanc, Yves Cornaro, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Jean-Bernard Kammer, Constantin Lazar, Daniel Manzini, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Quentin Schärer.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Aurelio Mastropaolo.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire.

2. PRESTATIONS DE SERMENT DE TROIS CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE M. PIERRE-YVES NICOULAZ (PLR), DECEDE, DE M. NICOLAS GUDÉT (PLR), DEMISSIONNAIRE ET DE M. MATHIAS OCH (MTX LIBRE), DEMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de MM. Florent Roduit (PLR), François Pochon (PLR), ainsi que de Mme Diansari Tschopp (Montreux Libre). Les deux premiers sont des viennent-ensuite de la liste PLR. Mme Diansari Tschopp est élue par cooptation et cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP avec le soutien d'au moins 6 signataires de la liste des partis d'origine.

MM. Florent Roduit, François Pochon et Mme Diansari Tschopp sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente remet à chacun le diplôme du conseiller, un exemplaire du Règlement de notre Conseil, ainsi que le livre sur le Conseil communal de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée d'étudier la prise en considération ou non de la motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux.

La commission suivante étudiera cette motion:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Patricia Vouilloz, MM. Patrick Aubort, Christian Bécheraz, Florian Despond, Mario Gori, Kevin Grau, Marcel Jost, Christophe Privet, Heinz Schoeneich.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu 4 courriers.

Le premier courrier émane de Mme Bonjour et de M. Werlen qui écrivent au nom des habitants de la Rue du Pont. Mme la Présidente en donne lecture.

La Municipalité a pris connaissance du présent courrier et a écrit aux deux signataires de la lettre en leur disant que le service des travaux publics apportera une réponse, elle cite: «Complète et détaillée dans les meilleurs délais».

La correspondance, ainsi que la réponse municipale seront jointes au procès-verbal de cette séance.

Le deuxième courrier émane de M. Jan Hlywa qui nous écrit en date du 6 septembre, concernant la présentation du projet «Jardins de la Rouvenaz». Mme la Présidente donne lecture uniquement de la lettre d'accompagnement, étant donné que les remarques formulées à l'encontre du projet sont exposées sur 3 pages avec des photos. Il sera plus aisé ainsi à chacun de le lire tranquillement à domicile, dès lors qu'il sera joint en annexe du procès-verbal de cette séance.

La Municipalité a répondu à M. Jan Hlywa en date du 27 septembre 2013, et cette réponse sera également jointe au procès-verbal de cette séance.

Le troisième courrier émane de M. Mathias Och et il s'agit de sa lettre de démission. Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera annexé au procès-verbal de cette séance.

Le quatrième courrier émane de M. le Conseiller Gilles Marco et Mme la Présidente l'a reçu aujourd'hui. Monsieur le Conseiller le marque dans son courrier, elle cite: «Cette affaire est du ressort de la justice pénale». Dès lors, puisqu'il y a des menaces de plainte pénale, elle ne donnera pas lecture de son courrier et il ne sera pas joint au procès-verbal. Par contre, tout le dossier constitué de la lettre de M. le Conseiller Marco, ainsi que la lettre qu'il a mise en copie, lettre adressée à M. le Président du Conseil Olivier Blanc, le 10 mars 2013, seront consignés au greffe, Grand Rue 73, et chaque Conseillère et Conseiller qui souhaite les consulter, pourra le faire. Mme la Présidente Irina Gote se permet également de rappeler, qu'en tant qu'élus, tous sont tenus au devoir de réserve.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait aucune communication écrite dans l'enveloppe, mais Mme la Présidente sait que la Municipalité a en tout cas une communication orale. Elle passe donc la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il a juste une brève information, qui sera également présentée sur l'écran, pour signaler que dans la suite du processus du site internet, dès aujourd'hui, la version mobile est en fonction et comme cela avait été fait pour le site internet, Mme Merk Mietta, chargée de communication, va présenter cette version mobile en quelques instants et quelques images et donner des renseignements à ce sujet. Il passe donc la parole à Mme Merk Mietta pour cette présentation.

Mme la Présidente remercie Mme Merk Mietta pour sa présentation, et déclare que l'on se réjouit tous de pouvoir utiliser la version mobile du site internet.

Il n'y a pas d'autres communications.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

Il n'y a aucun dépôt de postulat, ni de motion, mais il y a sept interpellations qui ont été déposées sur le bureau de Mme la Présidente. Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis No 11/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers (rapp : M. P.-A. Spahn)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC du Conseil soutiendra ce préavis.

Un seul pilier public est nécessaire sur notre commune, mais chaque village possède le sien dévolu aux sociétés villageoises.

Au total ce préavis concerne 14 piliers publics, pour un montant de Fr. 111'350.00 soit un prix moyen de Fr. 8'000.00 pièce.

Pour les travaux prévus, déplacement, dépose, remplacement, rampes de néons, câblages électriques et fouille de génie civil, ce prix est correct.

Une précision encore, un préavis est une autorisation de dépenser accordée par le Conseil communal à la Municipalité.

Dans ce cas une grande partie du montant de ces travaux est déjà accordé dans le budget Voirie.

Seuls les fournitures et éventuellement un sous-traitant feront l'objet de factures et seront réellement décaissés.

Il est nécessaire pour la commission des finances et la commission de gestion de notre commune de bien séparer dans le décompte final les montants comptes voiries et les montants externalisés.

Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 11/2013 de la Municipalité du 21 mai 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics

existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers;

2. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte 9282.001 «Réserve générale»;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.2 sur le préavis No 17/2013 relatif à l'approbation de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM) (rapp: M. F. Despond)

Le présent rapport a été transmis aux Conseillères et aux Conseillers sous format électronique et il y également des exemplaires à disposition, sous forme papier, à l'entrée de la salle. M. le Président rapporteur Florian Despond déclare qu'il a omis de mettre les conclusions sur le rapport et s'en excuse.

Mme la Présidente déclare qu'il n'y a pas de souci, c'était déjà le cas dans le rapport précédent.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR tient simplement à féliciter et à saluer l'engagement des nombreux bénévoles qui s'occupent de ces villages et de cette source. Grâce à eux de nombreuses personnes boivent de l'eau de qualité sans même savoir

que des petites mains font attention pour eux. Leur engagement est exemplaire et représente une masse de travail considérable.

La solution proposée dans ce préavis a connu une longue gestation et nous tenons à remercier et féliciter toutes les personnes impliquées au sein des villages comme de la Municipalité pour leur bonne collaboration.

Nous vous invitons évidemment à accepter ce préavis».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare que le projet soumis ce soir ne rencontre pas d'objection de la part du groupe des Verts, et il croit que c'est également le cas de l'ensemble du Conseil, puisque en supprimant le statut de fractions de communes de ces deux villages - sous réserve bien sûr de l'acceptation de la part du Grand Conseil - on évite ainsi de les contraindre à s'organiser en une structure administrative relativement lourde et complexe en ce qui les concerne.

De plus, il ne faut pas oublier que la commune se voit attribuer, par le canton, une manne substantielle de Fr. 500'000.- à titre d'aide à la fusion.

La prérogative de ces deux villages, à savoir la distribution de l'eau, est ainsi maintenue par le biais d'une association, à laquelle est accordée une concession. Au vu de la qualité professionnelle du travail fourni par ces amateurs, de leur engagement dans la gestion de ce réseau et également la perspective de maintenir en fonction des sources de qualité, comme cela vient d'être dit, et aussi avec une substance historique, les conclusions de la commission valent d'être suivies.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf tient à faire part de deux observations positives qui résultent des discussions qui ont eu lieu lors de la séance de commission.

D'une part, l'engagement de notre Syndic M. Laurent Wehrli pour faire aboutir cette négociation. Cela a été bien et efficacement conduit et M. Zulauf croit que l'on doit en prendre acte.

Et puis il aimerait également relever que, à part l'excellent préavis que l'on a reçu il y a un mois,

on a été informé ainsi que toute la population montreuusienne, par le biais du magazine "Vivre à Montreux", de cette affaire qui était véritablement décrite avec beaucoup de précision et c'est l'occasion pour remercier Mme Merk Mietta et ses collaboratrices pour la qualité de l'information que l'on trouve dans ce journal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Pour la bonne forme, Mme la Présidente Irina Gote va ouvrir tout d'abord la discussion sur la convention entre la Commune de Montreux et les fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin. Cette convention se trouve à la page 2 du préavis municipal.

La discussion est ouverte par rapport à la convention.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe donc au vote sur la convention.

Le Conseil communal de Montreux accepte la convention à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur la concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley. Le texte se trouve aux pages 3 à 5 du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe donc au vote sur la concession.

Le Conseil communal de Montreux accepte la concession à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Despond, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Clin d'



Unique en Suisse!
 Bonus maximum
 garanti à vie sur votre
 assurance voiture

Agences de Vevey, Montreux et Chexbres
 François Cardinaux, Agent général
 T 021 925 33 00
vaudoise.ch

 **vaudoise**

En 2013, Kenitex célèbre 50 ans d'application de son crépi de façade.



www.kenitex.ch

Kenitex
 Groupe Chevalley

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS



SCOTT

HEAD

LOWA

simply more...

SHIMANO



ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09

VERRES DE CONTACT
 EXAMEN DE LA VUE
 LUNETTERIE
 OPTIQUE

MULLER

www.mulleroptique.com



Muller Optique vous souhaite de
 belles fêtes & une excellente année 2014



Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

nousska
 investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
 Contributor to Real Estate Funds
 High Definition Development
 Creative Investment Solutions
 Selective and Innovative Value for Investors

Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Switzerland) | +41 21 965 29 23 | info@nousska.ch



Lino's Coffee®

WWW.LINOSCOFFEE.COM



CAFÉS & SPÉCIALITÉS - DOUCEURS - GLACES ARTISANALES
 BIÈRES - VINS - SALADES - SANDWICHS - AFTER WORKS

BIEN PLUS
 QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...



GRATUIT
 ET ILLIMITÉ

2 ADRESSES
 À MONTREUX:

En face de la gare - Avenue des Alpes 45, tél. 021 961 26 80
Hôtel Helvétie - Avenue du Casino 32, tél. 021 963 25 68

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 17/2013 de la Municipalité du 19 juillet 2013 relatif à l'adoption de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et à la ratification du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM)

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin;
2. d'approuver le projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM);
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.3 sur le préavis No 21/2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux (rapp: M. O. Blanc)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Blanc, Président rapporteur s'étant excusé pour la séance de ce soir, Mme la Présidente Irina Gote invite Mme Susanne Cornaz, membre de la commission, à la rejoindre.

La discussion est ouverte.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux l'aventure sportive continue,

Je cite, livre «Montreux l'aventure sportive» de Madame Micheline Dechêne « Montreux fut, au début du XXe siècle, une brillante colonie mondaine, mais connaît-on encore son rôle dans le domaine sportif ? Qualifiée de centre romand de patinage artistique, elle créa des pistes de luge et de ski accessibles par le fameux train des lugeurs. En Suisse romande, elle avait la suprématie du bobsleigh grâce à deux pistes de bob. Caux fut choisi pour organiser l'un des premiers championnats du monde de ce sport.

En tenant compte des saisons hivernales et estivales, la ville avait toutes les cartes en main. C'est ainsi que ses courts de tennis reçurent à plusieurs reprises les joueurs de la Coupe Davis et que le Pavillon des Sports vit se dérouler en 1939 un championnat mondial de rink-hockey également organisé en 2007 à la salle omnisports. En Suisse, Montreux innova la première course automobile en circuit fermé, fin de citation».

Je n'oublierai pas non plus les traditionnels Montreux Volley Master et Coupe des Nations de Rink-hockey, qui s'organisent respectivement chaque année et tous les deux ans dans notre belle commune, les championnats du monde de tennis de table pour handicapés en 2006, les jeux internationaux des écoliers en 2009 ainsi que les nombreuses compétitions internationales de gymnastique artistique, de natations synchronisées et dans d'autres sports, qui se sont déroulées les 30 dernières années à Montreux.

Oui, Mesdames et Messieurs, Montreux n'est pas seulement une destination touristique ou une ville de grands festivals, c'est également une grande ville de sports.

Cependant cette réputation s'est construite grâce au dynamisme de ses nombreux clubs, de citoyens montreusiens très engagés à cette cause, mais également grâce au soutien depuis fort longtemps des autorités politiques, tant sur le plan financier que sur le plan des infrastructures.

Je peux en témoigner pour un autre sport, mais en permettant notamment à un enfant du Club d'Escrime Vevey-Montreux d'admirer ses idoles en 2015 à l'occasion des Championnats d'Europe, vous préparez le terrain fertile pour les futurs responsables de nos clubs et organisateurs de grands événements aux retombées économiques et sociales pour Montreux qui ne sont plus à démontrer.

C'est pourquoi Mesdames et Messieurs, je vous recommande au nom du groupe PLR, d'accepter ce préavis (Championnats d'Europe d'escrime) ainsi que les deux qui vont suivre (Stade de la Saussaz) afin de poursuivre l'aventure sportive montreusienne. Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Cornaz, en remplacement de M. le Président-rapporteur Olivier Blanc, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2013 de la Municipalité du 23 août 2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime 2015 à Montreux ;
2. de porter à cet effet un montant de Fr. 180'000.- sur le compte No 170.3653 «subventions» du budget 2015;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public);

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis No 23/2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest". (rapp: M. R. Tanner)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

A la demande du Président rapporteur et des membres de la commission nommée pour étudier cet objet et le suivant, puisqu'il y avait unité de matière, il a semblé plus logique d'échanger l'ordre de discussion de ces deux préavis et donc de commencer à traiter le 23/2013 avant le 22, puisqu'il faut d'abord accepter le PPA, pour ensuite traiter du projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz.

Mme la Présidente propose de procéder de la façon suivante:

En premier lieu, elle va ouvrir la discussion générale. Ensuite, elle ouvrira la discussion sur le règlement du Plan partiel d'affectation «La Saussaz Ouest». Même si pour le moment, elle n'a pas eu de proposition d'amendement déposée sur son bureau, elle propose de traiter ce règlement chapitre par chapitre, conformément à l'article 130 alinéa 3 de notre règlement qui nous y autorise, en laissant bien sûr à chacun la possibilité d'intervenir sur l'un ou l'autre des articles. Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de faire, ce qui n'est pas le cas. Elle rappelle également que les votes sur les articles et sur les amendements laissent entière liberté de vote sur le fond et sur l'ensemble.

La discussion générale est ouverte.

NOVASTYLE SA
C U I S I N E & D R E S S I N G

WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 960 49 52
CASINO DE MONTREUX F. +41 21 960 49 53
1820 MONTREUX info@novastyle.ch

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi

HÔTEL de Chailly

 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)



Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtisier

Cuisine du terroir
 avec produits frais de saison

**A midi, pour nos clients pressés,
 3 assiettes à choix
 (dont 1 poisson frais)**

Excellent rapport prix-qualité
 Salles de séminaires et banquets

Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
 Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes


RIALTO

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2
 Tél. 021 964 32 02

Fermé le lundi
 Grillades au feu de bois
 Pizzas au choix à l'emporter

1815 Clarens-Montreux
 N°tel 079 601 98 86


Le Museum RESTAURANT



AU COEUR DE LA VIEILLE VILLE
 VENEZ DECOUVRIR NOS SPECIALITES
 AU FILET DE BOEUF & AUX FROMAGES
 OUVERT TOUTE L'ANNEE

LE CAVEAU DU MUSEUM
 RUE DE LA GARE 40
 1820 MONTREUX

WWW.MUSEUM-MONTREUX.CH
 RESTAURANT@MUSEUM-MONTREUX.CH
 TÉL. +41 21 963 16 62

Relais & Châteaux Victoria
 Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
 1823 GLION/MONTREUX
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch


Les 4 Saisons

Nouvelle propriétaire!

Spécialités suisses et italiennes
 Soirée Fondue et Musique LIVE chaque mercredi soir

**Pour la Nouvelle Année,
 menu à prix attractif**

Plus d'informations: 021 963 63 83

Café-Restaurant

du Basset



*Perches du Léman
 Risotto au fil des saisons
 Chateaubriand*

1815 Clarens / Montreux
 Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch

tralala hotel

 m o n t r e u x

Rue du Temple 2
 1820 Montreux
 Switzerland

reservation@tralalahotel.ch
 +41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique!
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

"il Brigantino"
 Restaurant Pizzeria
 de la Couronne


Spécialités italiennes
 Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
 de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

M. Florian Chiaradia déclare que dans sa majorité le groupe des Verts acceptera les conclusions de la commission, mais il se doit, tout de même, d'émettre ici certaines réserves. Plusieurs points ont par ailleurs été évoqués en commission et ils continuent à les préoccuper à ce jour.

Premièrement, en ce qui concerne le ruisseau de la Maladaire, il y a bien un espace dédié à l'entreprise de correction fluviale, c'est donc un point positif. Cependant, ils espèrent le voir se concrétiser le plus rapidement possible, car en fait pour être efficace, une telle entreprise doit être réalisée avant le stade lui-même.

Le deuxième point, il s'agit de la question des transports publics. La Municipalité promet une amélioration de la desserte en transports publics jusqu'à 22h00, qui portera uniquement sur l'axe Chailly - Gambetta. Le groupe des Verts remercie tout d'abord la Municipalité de prendre cet engagement, qui profitera pour une large part également aux habitants de Chailly. Mais par contre, en ce qui concerne les liaisons avec Blonay et la Tour-de-Peilz, là les espoirs semblent plus ténus, notamment en regard de la part minime qui est payée par Montreux sur la ligne concernée, soit la ligne 207.

Mais que dire par contre des investissements, des projets envisagés pour la desserte des hauts de la commune depuis La Saussaz ? Si M. Chiaradia pose la question de comment effectuer un trajet Saussaz - Chernex en moins de 60 minutes en transports publics, là on n'a toujours pas de réponse. Donc on voit qu'il reste beaucoup à faire en la matière, mais on sort du cadre de ce préavis avec ces questions qui englobent d'autres éléments de politique.

Le dernier point, c'est la question des places de parc. C'est certainement le point qui fâche le plus le groupe des Verts. D'une part le parking envisagé est immensément grand, pourquoi ne pas envisager d'ailleurs d'utiliser plus intensément le futur P+R de Chailly? D'autre part, le PPA autorise au parking d'entamer méchamment le chemin de la Poneyre, cher aux familles et aux promeneurs. Ceux-ci devront donc cohabiter avec la circulation et un environnement davantage bétonné.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

On passe au vote sur le règlement du Plan partiel d'affectation «La Saussaz Ouest» dans son ensemble.

Le Conseil communal de Montreux accepte le règlement du Plan partiel d'affectation «La Saussaz Ouest» dans son ensemble, à une large majorité.

M. Raphaël Tanner, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission a passé au vote, et c'est par 7 oui, 1 non et 0 abstention qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 23/2013 de la Municipalité du 23 août 2013, relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest" à Chailly,

oui le rapport de la commission chargée d'étudier de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PPA "La Saussaz Ouest" et son règlement spécial;
2. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA "La Saussaz Ouest";
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de PPA "La Saussaz Ouest".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

7.5 sur le préavis No 22/2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737 (rapp: M. R. Tanner);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Tanner, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

Gastronomie

Valable jusqu'au 06 janvier 2014

NOS ACTIONS DE DÉCEMBRE



COCA-COLA
Light, Zéro

FANTA

SPRITE

Fr. 8.90 6x150cl



CLOS DES MOINES 2012
Lavaux AOC

Fr. 15.90 75cl



JACQUART

Brut Mosaïque
Fr. 32.95 75cl

Rosé Mosaïque
Fr. 39.95 75cl

Plus d'actions à notre magasin...

Ouverture: lu-ve 08h00 - 12h00 13h30-18h30 sa 09h00 - 16h00

Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey - 021 926 86 04 - www.amstein.ch

Prix TTC. Prix et conditions sous réserve de modifications. Dans la limite de stocks disponibles.



FINROD

Une vraie boucherie aux produits faits maison!

*Boucherie
Charcuterie Artisanale*

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR À BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission a passé au vote, et c'est par 8 oui, 0 non et 0 abstention qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2013 de la Municipalité du 23 août 2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz - RC 737;
2. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz - RC 737;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz - RC 737.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 1 abstention.

7.6 sur le postulat de M. Gilles Marco: «Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises» (rapp: M. Ch. Privet);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

En premier lieu, Mme la Présidente Irina Gote se permet de rappeler à notre Conseil la teneur de l'article 31 al.1 de notre règlement:

«Le Président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la Municipalité.»

al. 2 «Si le rappel ne suffit pas, le Président peut retirer la parole à l'orateur.»

al. 3 «Si le Président ne peut pas obtenir l'ordre, il a le droit de suspendre ou de lever la séance.»

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco demandant à la « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco demandant à la «Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises».

7.7 sur le postulat de M. Gilles Marco: «Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales» - (rapp: M. Ch. Privet);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christophe Privet tient à préciser qu'en page 2 du rapport il a mentionné 700 dossiers inscrits au RI, il faut comprendre que l'on parle de cas individuels ou de familles.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco: «Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco: «Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales».

7.8 sur le postulat de M. Gilles Marco: «Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales» - (rapp: M. Ch. Privet);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco: «Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco: «Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales».

7.9 sur le postulat de M. Gilles Marco: «Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics"» (rapp: M. Ch. Privet).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco: « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics"».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco: «Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics"».

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

8.1 No 24/2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (Date de la commission intercommunale de gestion: le mercredi 9 octobre 2013 à 18 h 30 à Corseaux);

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

On peut lire dans ce préavis, en page 2, que le projet d'agglomération Rivelac, déposé fin décembre 2011 auprès de la Confédération, n'a pas obtenu de soutien financier pour développer un plan de mesures, principalement orientées sur les transports. Cela a demandé beaucoup d'efforts, beaucoup d'argent et provoqué beaucoup de stress pour déposer ce projet.

Voyant qu'il est prévu de poursuivre les travaux du projet d'agglomération, je m'interroge sur les objectifs pour affecter les Fr. 200'000.- qui sont prévus.

Je demande à nos commissaires de vérifier, de questionner la CIEHL sur le cahier des charges et sur la manière dont ce projet sera développé, puisque nous avons subi quand même un grave échec qui est regrettable.

Même si pour certaines mesures ce n'était pas regrettable du tout, car il y en avait de vraiment disproportionnées. Mais cela indique bien en fait que nous devons nous préoccuper, Mesdames et Messieurs, des travaux qui seront conduits dans le cadre de ces projets d'agglomération, parce qu'il y a de tout. Des choses sont tout à fait souhaitables pour les différents intérêts que les uns et les autres parmi nous défendent, mais d'autres sont vraiment inquiétantes, et ce n'est pas pour rien que la Confédération les a refusées.

Je remercie d'avance nos commissaires qui siègeront à cette séance de poser des questions et

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

de s'enquérir sur la manière dont les travaux sont conduits. Merci».

M. le Municipal Christian Neukomm tient à préciser, à l'attention de M. Michel Bongard, que la volonté de poursuivre le financement de ce projet Rivelac est une volonté essentiellement cantonale, qui est une volonté du Conseil d'Etat qui souhaite présenter et continuer de défendre les cinq projets vaudois, quels que soient leurs notes attribuées, leurs qualités ou leurs défauts respectifs.

Il se trouve que le projet Rivelac n'est pas si mauvais que cela. Il est peut-être victime d'un manque de caisse fédérale et que la plupart des projets vaudois refusés sont peut-être tous dans le même genre de problème.

Il semble que de toute manière, la collaboration qui a été mise en place, dans le but d'améliorer les transports et l'urbanisation sur toute une région, sont des efforts à maintenir et à poursuivre, quand bien même la manne fédérale pourrait nous échapper.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité estime nécessaire que le financement puisse être poursuivi.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.2 No 25/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 133'000.- au maximum pour la mise en conformité de l'installation de ventilation désenfumage du parking du Marché selon les directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (Date de la commission: le lundi 7 octobre 2013 à 19 h 00 à la rue du Temple 11 à Montreux)

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: M. Tal Luder

Membres: MM. Felice Calvo, Bassam Degerab, Bruno Femia, Anthony Huys, Franco Meichtry, Jean-Baptiste Piemontesi, Michel Posternak, Jean-Pierre Schmid, Lionel Winkler.

8.3 No 26/2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey. (Date de la séance commune des commissions intercommunales: le mardi 8 octobre 2013 à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal de et à Vevey);

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: Mmes Juliane Baumann, Anne-Lise Bühler, MM. Florian Chiaradia, Alioune Diop, Denis Golaz, Mario Gori, Michel Granato, Cyril Pabst, Domenico Silleri.

8.4 No 27/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera. (Date de

la commission intercommunale: le mardi 29 octobre 2013 à 18 h 30 à Corsier).

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet est transmis à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

9 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS SUIVANTS:

9.1 Postulat de M. Y.-L. Kundert «Branché sur le futur»

M. Yves Laurent Kundert donne lecture du développement de son postulat:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Le postulat «Branché sur le futur» demande l'installation de bornes à recharge rapide multi-marque pour les véhicules électriques.

Profitons des grands parkings existants et futurs qui appartiennent à la commune pour créer 2 à 4 places pour les véhicules électriques.

D'après mes recherches, il suffit de 20 minutes pour recharger une voiture électrique grâce aux bornes de la nouvelle génération.

J'ajoute que je demande que **l'énergie verte** soit utilisée pour cela.

Cette prestation doit être mise à disposition gratuitement pour les usagers.

Je conclus en signalant que des communes de la région en sont déjà pourvues, Vevey par exemple.

Merci de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport».

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.2 Postulat de M. L. Demartini «Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera».

M. Laurent Demartini donne lecture du développement de son postulat:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans le prolongement du postulat Depallens à Montreux intitulé: «Sport à Montreux : Etat des lieux et vision d'avenir» et suite à la pression urbanistique des villes, le PLR Riviera s'inquiète de ce qu'il reste du potentiel de développement d'infrastructures sportives d'importance régionale. Il désire donc élargir le débat entamé à Montreux à l'ensemble de notre région.

Pour cette raison, au travers des différentes sections du PLR, il dépose ce postulat sous forme identique dans les conseils communaux de la Riviera.

Le PLR est fortement attaché aux associations qui s'occupent de la jeunesse. Au-delà de leurs activités de base, elles contribuent fortement à la socialisation des jeunes, à ce qu'ils se prennent en main, qu'ils respectent les autres et qu'ils participent par certaines actions au bien commun.

Certains événements récents accentuent cette inquiétude, par exemple l'avancée urbanistique de Vevey qui a contribué au déplacement d'activités sportives sur la commune de Montreux. Le projet d'une patinoire régionale, fortement décentré par rapport à notre district, dans la région de Puidoux-Chevbres a été abandonné. Le vote négatif de Montreux pour des terrains de football à Villeneuve a incité à développer d'autres infrastructures à Chailly. Les piscines de Vevey devront bientôt être rénovées à grands frais.

Afin d'avoir une vision régionale des infrastructures sportives, nous demandons aux Municipa-

lités d'étudier les besoins actuels et futurs afin de préserver des zones permettant le développement de projets d'importance régionale avant que celles-ci ne disparaissent de manière définitive. Nous pensons particulièrement à la zone industrielle de La Veyre, sur la commune de St-Légier, mais propriété de la Ville de Vevey.

Au travers de ce postulat nous demandons à ce que les aspects suivants soient pris en compte:

- 1) Recenser les terrains de la Riviera susceptibles de recevoir de telles infrastructures avec des possibilités d'extensions sportives dans une vision à long terme.
- 2) Intégrer d'emblée la problématique de la mobilité.
- 3) Rechercher toutes les synergies possibles entre:
 - les installations existantes à ce jour;
 - les différents types d'installations (piscine, patinoire, etc.);
 - les aspects logistiques (parking, énergétique, etc);
 - les clubs aux activités comparables.
- 4) Evaluer l'impact économique et touristique potentiel;
- 5) Répertorier l'ensemble des modes de financement (partenariat public/privé, tout subside institutionnel, sponsoring, etc.).
- 6) Intégrer les besoins des usagers par une approche participative.

Conclusion:

Nous pensons qu'un tel projet mérite une grande attention de la part de nos autorités, et souhaitons qu'elles mènent leurs études et répondent à nos questions dans une approche constructive et positive, ceci dans un délai raisonnable.

Afin de pouvoir en débattre, je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport».

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse à l'interpellation de M. Olivier Raduljica intitulée «Stratégie municipale post Lex Weber.

Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Olivier Raduljica.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le groupe socialiste se réjouit d'apprendre que la Municipalité pense comme nous que la Lex Weber, je cite: "pourrait favoriser la création de logements affectés à l'hébergement touristique".

Nous constatons également que la création des zones hôtelières était une bonne idée puisque nous héritons d'infrastructures hôtelières performantes et adéquates.

Nous encourageons la Municipalité à poursuivre ses efforts dans la réactivation des hôtels sans activités.

Nous resterons attentifs et poursuivrons au besoin notre réflexion.

Merci pour votre attention».

10.1 Interpellation de M. Lionel Winkler concernant: Les nouveaux visages des carrefours de Fontanivent

M. Lionel Winkler donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Utilisateur très régulier de la route de Brent entre Fontanivent et Chailly, j'ai été passablement surpris, comme beaucoup d'autres usagers d'ailleurs, des quelques travaux qui ont été entrepris sur les deux carrefours côté Brent du passage à niveau à Fontanivent.

En effet, après que le carrefour aval eut reçu un nouveau revêtement l'automne dernier, ce sont les marques au sol qui ont été modifiées ce printemps sur les deux carrefours.

Après quelques semaines d'utilisation et d'adaptation, bien des usagers se posent la question de l'opportunité de ces modifications, en particulier sur le plan de la sécurité.

Aujourd'hui, avec la mise en place soutenue de zones 30km/h un peu partout, on tend à généraliser les habitudes des usagers de la route avec la priorité de droite. Une priorité de droite qui prévalait d'ailleurs depuis plus d'une quinzaine d'années dans ces carrefours de Fontanivent, à la satisfaction de tous.

Et voilà que par une belle semaine de fin de printemps, on nous ajoute quelques obstacles supplémentaires et on nous dessine de jolis "cédez le passage", augmentant ainsi singulièrement la fluidité dans ces carrefours.

J'ironise, vous l'aurez bien compris, car je me fais le porte-parole de nombreux usagers particulièrement sceptiques quant aux modifications effectuées et qui pensent que c'est plutôt la dangerosité des carrefours qui a augmenté pour l'ensemble des usagers.

Pour l'anecdote, pas plus tard que ce lundi, j'attendais patiemment et respectueusement au "cédez le passage" pour descendre sur Chailly quand une automobile montante s'est arrêtée... elle aussi pour me laisser passer...

Cette route étant cantonale, c'est à se demander si le Canton n'applique pas la philosophie de "la confusion routière organisée" pour s'imposer comme principal fournisseur des carrossiers!

Quoi qu'il en soit, il est également très surprenant qu'un "cédez le passage" ait été positionné aussi près d'un passage à niveau.

Il est d'ailleurs de plus en plus fréquent, depuis cet été, qu'une colonne de véhicules se forme au-delà du passage à niveau avec les usagers venant de Chernex ou de Chamby.

De l'étonnement général de cette situation, un certain nombre de questions se sont développées dans les discussions avec les différents usagers de cette portion de route.

Comme dit plus haut, ces carrefours sont sous la responsabilité du Canton. Il peut donc paraître étonnant que j'interpelle la Municipalité sur un sujet dont elle n'a pas l'entière maîtrise.

Je sollicite néanmoins l'appui de notre Municipalité pour obtenir auprès des services concernés du Canton les réponses aux questions générées par ces travaux.

Je pose donc les questions suivantes:

1. Dans quel(s) but(s) le Canton a-t-il décidé de modifier ces deux carrefours de la route de Brent?
2. Une étude a-t-elle été réalisée au préalable et si oui, quels en ont été les résultats?
3. Sur quelles bases légales a-t-on effectué le changement de priorités dans ces carrefours?
4. Quel(s) service(s) de l'Etat s'occupe(nt) de ce genre de modifications et qui décide, au final, de la mise en œuvre de telles modifications?
5. Quels ont été les coûts de ces travaux (études, analyses, travaux)?
6. La Commune a-t-elle été consultée au préalable?
7. Le GoldenPass a-t-il été consulté au préalable?
8. Y'a-t-il eu une mise à l'enquête? Si non, pourquoi?
9. Afin d'être complètement renseignés, il serait intéressant d'obtenir les statistiques des éventuels accidents dans ces carrefours, lors des dix dernières années.

Une seule question concerne directement notre Municipalité. Il est dès lors évident que cette dernière répondra par écrit à cette interpellation et je la remercie d'ores et déjà du relais et du poids qu'elle mettra pour obtenir les réponses souhaitées.

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'effectivement la Municipalité va répondre par écrit. Bien entendu que la Municipalité a été informée de la modification des deux carrefours, mais de manière assez faible et sur la fin de la procédure, sans avoir beaucoup de choses à dire sur le principe.

Ce que M. Neukomm peut dire et c'est son voisin de gauche qui le lui souffle à l'oreille, c'est qu'il y a en tout cas des gens qui sont heureux, ce sont les habitants de Blonay, mais cela on comprend aisément pourquoi!

A part cela et blague à part, la Municipalité va effectivement entamer des démarches auprès du Canton pour obtenir toutes les réponses aux questions que M. l'Interpellateur pose, et que bien d'autres personnes se posent également et elle tentera de répondre le plus rapidement possible, avec l'espoir de pouvoir y répondre lors de la prochaine séance du mois de novembre.

10.2 Interpellation de M. Michel Zulauf concernant le rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé dans l'administration générale

M. Michel Zulauf donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous interpellier sur une question qui sera l'objet d'une votation populaire qui se déroulera dans le courant du mois de novembre prochain. Cette question est d'ordre purement informative, pour les membres du Conseil communal que nous sommes, pour les citoyens montreuusiens, que nous représentons avec vous.

Il s'agit de la question du rapport qu'il y a, dans l'administration communale montreuusienne, entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé.

Je ne vous demande pas de nous fournir des montants de salaires ou des fonctions aux-

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



VOTRE BIEN-ÊTRE,
EN TOUTE SÉCURITÉ.

Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

quelles ils correspondent, mais seulement un rapport, un ratio, afin que nous puissions nous faire une idée de ce qu'il en est dans notre commune, sachant que ce rapport, dans l'économie suisse, était de 1 à 6 en 1984, de 1 à 14 en 1998 et de 1 à 93 en 2011.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, de la réponse que vous serez en mesure d'apporter à cette interpellation».

M. le Municipal Pierre Rochat remercie M. Michel Zulauf pour cette question qui est effectivement tout à fait intéressante, dans le contexte du débat qui se déroule actuellement sur ces questions.

Comme M. Zulauf le relève lui-même, sans donner des informations confidentielles, M. Rochat a le plaisir de lui donner cette fourchette. En fait, il existe une grille des salaires et la Municipalité n'engage jamais des collaborateurs réguliers et fixes en dessous de Fr. 3'700.-, qui est le salaire minimum. Tenant compte de la classification qui est prévue dans le cadre des statuts et des années de service, elle ne va pas au-delà du maximum de Fr. 14'196.-, ce qui fait un taux de 3.84.

Donc l'on voit que l'on est très loin, mais dans la norme par rapport au 1 :12. Mais il s'agit bien là de la grille des salaires des collaborateurs engagés ou nommés dans le cadre de la commune.

Si on fait l'extrapolation, par rapport aux salaires municipaux, que tous connaissent – parce qu'à la limite on peut aussi tenir compte de la rémunération des municipaux - qui est de l'ordre de Fr. 110'000.- à 60%, ce qui ramène le salaire mensuel à 100% à Fr. 14'200.-, on a le même ratio.

M. le Municipal Pierre Rochat a essayé de faire une appréciation et il pense que la plupart des

communes sont dans la même situation. Donc rares sont les communes qui se trouveraient dans des taux supérieurs à 1:12, et à son avis on sera toujours en-dessous, pas bien au-delà du 1:6 vraisemblablement.

Il pense que tous les organismes intercommunaux, comme tous le savent, sont probablement dans cette fourchette. Il a même essayé d'imaginer ce qu'il pourrait se passer au Conseil d'Etat, avec la rémunération des Conseillers d'Etat, on est probablement dans un rapport de 1 :5, donc on est vraiment très loin de tout ça.

Pour le reste M. Pierre Rochat croit pouvoir dire aussi qu'il y a beaucoup d'entreprises, des PME, des entreprises du canton - il le sait par le centre patronal - qui sont de toute façon dans ce rapport de 1 :12. C'est relativement exceptionnel que l'on se trouve dans les rapports qui ont été cités par M. Michel Zulauf, mais qui sont la réalité pour des rémunérations exceptionnelles, discutables du point de vue de M. Pierre Rochat.

Cela dit, pour la petite histoire, si le rapport 1 :12 passe, la Municipalité se réjouit de pouvoir revoir sa rémunération!

M. Michel Zulauf remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.3 Interpellation de Mme Sabine Leyvraz concernant «Le programme FORJAD dans la Commune»

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Depuis 2006 le programme FORJAD du canton de Vaud permet aux jeunes bénéficiaires du RI, âgés de 18 à 25 ans, d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'étude comprenant les frais de formation ainsi qu'un suivi social individualisé.

L'absence de formation professionnelle étant un facteur important dans le processus conduisant un jeune à l'aide sociale, ce programme permet d'accéder à l'autonomie financière et de sortir de l'aide sociale.

Au travers du programme FORJAD et donc de l'insertion professionnelle, ces jeunes retrouvent leur dignité et peuvent ainsi s'insérer ou se réinsérer plus facilement dans notre société. Persuadés que ce programme est un investissement à long terme et qu'une commune telle que Montreux se doit de montrer l'exemple, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité emploie-t-elle des jeunes qui suivent le programme FORJAD?
2. Si oui, combien? Et dans quels domaines?
3. Si non, pourquoi la Municipalité ne souhaite-t-elle pas engager ces jeunes?

M. le Municipal Pierre Rochat remercie pour cette question. Elle est pour lui l'occasion de rappeler que le rapport de gestion donne toute une série d'indications sur la problématique de la formation des collaborateurs, le nombre des apprentis, et que l'on peut encore affiner sur ces questions.

C'est aussi l'occasion de dire que la commune de Montreux, comme beaucoup d'autres communes, par une comparaison que l'on a eu l'occasion de faire, agit de façon très dynamique dans le domaine de la formation et c'est une ins-

Crizal® PREVENCIA^{uv}

Nouveau

PRÉSERVE DURABLEMENT LA SANTÉ DE VOS YEUX



Le saviez-vous?

- ◆ La lumière bleue est la cause du vieillissement prématuré de l'oeil et de l'apparition de la DMLA
- ◆ DMLA = détérioration du champ visuel entraînant une tâche au centre de la vue.

Optez pour Crizal Prevencia UV:

- ◆ Filtre la lumière bleue nocive
- ◆ Laisse passer la lumière essentielle
- ◆ Assure une transparence parfaite pour une vision optimale



À découvrir chez votre opticien:



Une nouvelle vision de la vie

Jacques Blank et Thierry George
Rue de la Paix 2
1820 Montreux
Tél: 021.963.29.29

Email: services@optic2000montreux.ch





ROCH sa

Maçonnerie - Béton armé

Raymond Roch

Rte de Brent 11, 1816 Chailly
 Tél. 021/964 64 79
 Natel 079/449 23 55
 Fax 021/964 60 11



Perréaz
 Paysagiste Sàrl

**Nous vous souhaitons
 de Joyeuses Fêtes!**

Rte de l'Arzillière 12
 1822 Chernex
 Tél. 021 981 28 02
 Natel 078 824 19 16



NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
 Géométrie • Amortisseurs
 Echappements • Accessoires

Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



KIM Organisation

Plus de 600 chefs de projets ont fait confiance à nos spécialistes et ont obtenu leur certification internationale IPMA (www.vzpm.ch – www.ipma.ch)

Vous aussi, vous voulez préparer votre avenir et obtenir une certification internationale ?

Daniel Carrel +41 79 629 22 77 daniel.carrel@kim-organisation.ch
 Philippe Umberti +41 79 443 59 60 phu@kim-organisation.ch

www.kim-organisation.ch



MITSUBISHI MOTORS

Garage de la Tour

O. Ribordy Sàrl
 Avenue des Mousquetaires 7
 1814 La Tour-de-Peilz
 Tél. 021 944 23 62



Bravata SA

**Plâtrerie
 Papiers peints
 Peinture
 Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
 Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas

électricité
 télécom
 domotique
 écobiologie
 solaire

info@electricitesottas.ch
 1820 montreux_021 965 36 63
 1895 vionnaz_024 481 11 13



Jean-Luc Emch

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
 Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
 E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch



Ocello

Constructions Sàrl

Génie civil Maçonnerie
 Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
 Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
 E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch



RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
 Rideaux
 Meubles rembourrés
 Lavage de tapis d'orient
 et toutes provenances

Ph. Stäuble
 Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
 Tél. 021 964 58 95

**En ville c'est facile avec mon
 KYMCO Like 125 4T**

dès 2'990.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7
 1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

titution, un organisme formateur important et qui joue clairement son rôle.

On a beaucoup d'apprentis, beaucoup d'étudiants, et aujourd'hui on a 37 apprentis et 5 étudiants en stage de maturité commerciale, donc la proportion d'actions formatrices est importante.

Maintenant, pour répondre aux questions de Mme l'Interpellatrice, M. Pierre Rochat peut dire qu'aujourd'hui, il y a deux apprentis FORJAD dans le cadre de la commune, un qui accomplit un apprentissage de concierge et un apprenti de commerce à l'Administration générale, donc actuellement deux selon ces programmes FORJAD. On en a eu deux comme ASE, ces dernières années, un qui a réussi, l'autre qui n'a pas réussi, mais donc clairement ce n'est pas l'exception. Régulièrement on rentre en matière pour ce type de situation, puisque comme le dit Mme l'Interpellatrice, on est aussi d'avis que c'est une bonne occasion justement de donner la possibilité à des jeunes d'entrer dans le monde professionnel et de trouver leur autonomie.

M. le Municipal Pierre Rochat espère avoir ainsi répondu aux questions posées par Mme Sabine Leyvraz.

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.4 Interpellation de M. Marcel Jost concernant: «Rêve party» dans les hauts de Montreux

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cet été il y a eu deux « Rêves party » dans les hauts de Montreux, vers La Forclaz et environs.

Il semble que plusieurs dizaines de personnes se sont rendues sur place au moyen de véhicules à moteur, avec tout le matériel nécessaire, soit platines, haut parleurs, génératrice, boissons alcoolisées et autres produits, etc. etc.

En outre, il semble que ces groupes de personnes ont arraché la signalisation qui les empêchait de se rendre sur place.

Je vous rappelle que nous avons voté l'interdiction générale de circuler dans ces secteurs pour la sauvegarde de la faune.

Questions

- 1) Etes-vous au fait de ces événements?
- 2) Avez-vous des informations, des précisions à nous donner?
- 3) Quelles dispositions allez-vous prendre ou avez-vous prises pour contrer ce genre d'événement?

Merci pour votre attention et vos réponses».

M. le Municipal Caleb Walther a un peu de la peine à répondre à la première question, parce que selon les informations qu'il a, il y a bien eu une «Rêve party» entre Chessy et Le Molard. Il ne sait pas s'il y en a eu d'autres ou pas, mais il en doute parce qu'ils ont été tout de suite informés et la police est tout de suite intervenue sur celle dont il a eu connaissance. Il va donc se renseigner plus amplement et il communiquera une réponse complémentaire s'il y a lieu.

S'agissant de la «Rêve party» qui a eu lieu vers Chessy, la Municipalité est au courant de ces événements, la police est intervenue très rapidement sur place et en a informé M. Caleb Walther, qui a relayé cette information auprès de la Municipalité.

En ce qui concerne la deuxième question, M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il n'y a eu aucune autorisation demandée, donc aucune autorisation délivrée, que l'intervention de la police s'est très bien déroulée, que les participants ont immédiatement quitté les lieux, la fête a été donc arrêtée et l'organisateur s'est engagé à tout remettre en état. A la connaissance de M. Caleb Walther cela a été fait, mais l'organisateur a néanmoins été dénoncé auprès de l'autorité compétente.

Par rapport à cela il a posé encore la question à son collègue, M. le Municipal Alain Feissli, en charge des ouvrages dans les forêts, et ils n'ont pas eu connaissance de déprédations suite à cette «Rêve party».

En ce qui concerne la troisième question, M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il n'y a aucune disposition prise du fait qu'il s'agit, jusqu'à preuve du contraire, d'un événement isolé. Evidemment, il y aura lieu, s'il est constaté que cela se répète, ou si cela est confirmé qu'il y a eu deux autres «Rêves party» dont on n'aurait pas eu connaissance, d'envisager d'autres mesures.

Il espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'Interpellateur et il se permet, si effectivement il y a d'autres « Rêves party » qui ont eu lieu et qu'il y a donc d'autres informations à communiquer, de le faire sous forme d'une communication municipale lors de la prochaine séance.

10.5 Interpellation concernant: Modification du carrefour Rte de Brent / Rte de Fontanivent

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,



TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES

HOT-DOGS

BOULANGERIE

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

Nous avons tous constaté la modification faite par le canton au carrefour Rte. de Brent/Rte. de Fontanivent. Avant, c'était un carrefour avec priorité de droite. Aujourd'hui, la Rte. de Fontanivent est déclassée par un « cédez le passage ». Malheureusement, ce signal pose le problème de l'arrêt des véhicules sur le passage à niveau (MOB). En effet, entre le marquage de la limite du carrefour et ledit passage à niveau, il n'y a de place que pour 2 véhicules.

Question

- 1) Pour plus de sécurité, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux, par un marquage au sol, de signaler la surface du passage à niveau, entre les barrières, ceci pour éviter que des véhicules soient pris justement entre les barrières?

Merci pour votre attention et vos réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm relève que ce problème a été aussi soulevé par M. Lionel Winkler. La Municipalité va bien entendu donner à M. Jost l'intégralité de la réponse sur ce sujet et en particulier à la question qu'il se pose, qui fera l'objet d'une objectivation des services de la commune, respectivement des services cantonaux, en fonction des réponses qui seront obtenues, et la Municipalité verra dans quelle mesure elle peut accéder à cette demande qui semble assez raisonnable. Plus d'informations seront données vraisemblablement lors de la prochaine séance

10.6 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'esplanade de Territet

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cela fait bien longtemps que nous n'avons plus entendu parler du projet de l'esplanade de Territet. Or les riverains s'inquiètent, les places de parc manquent, ... et le temps se fait long. De plus, on a pu voir il y a peu des «gabarits», signalant une mise à l'enquête, qui n'était mani-

festement pas celle du projet. Et le site Internet de la Commune ne délivre pas d'informations à ce sujet (du moins pas dans la catégorie «Grands projets»). La présente interpellation vise simplement à s'enquérir de l'avancée du projet.

Mes questions sont les suivantes:

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner de manière générale sur l'avancée du projet?
2. La Municipalité peut-elle confirmer que le projet d'esplanade n'a pas été mis à l'enquête?
3. Quand la Municipalité pense-t-elle que le projet définitif sera finalisé?
4. La Municipalité peut-elle nous rappeler si des éléments architecturaux de l'ouvrage actuel seront conservés ou reconstruits?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il se permet de répondre très brièvement, parce que l'ensemble de la réponse sera fournie par écrit, puisqu'il n'a naturellement pas sous la main les éléments architecturaux de l'ouvrage actuel qui pourraient être modifiés ou transformés.

Ce qu'il peut dire c'est qu'ils ne sont pas les seuls à décider. Ils travaillent conjointement avec les CFF, qui ont un projet sur la ligne du Simplon, qui consiste à enlever toutes les barrières architecturales qui empêchent le passage des trains à deux étages.

Dans cet état d'esprit, les CFF y vont étape par étape et actuellement on n'est pas encore vraiment sur le lieu le plus tendu et le plus urgent à réaliser, et que l'on continue à travailler et à discuter avec eux pour planifier. Bien entendu que le jour où les CFF devront faire la modification, et qu'on devra démolir cette estacade, il faudra que le plan soit prêt pour reconstruire sans

attendre 10 ans. Il faut bien imaginer qu'un trou béant à la place de l'esplanade de Territet, pendant de nombreuses années, serait très incompatible avec l'esprit que l'on veut donner à la préservation de ces sites à Territet.

Tout cela pour dire que la Municipalité n'a en tout cas pas mis le dossier sous une pile et qu'il attend le meilleur moment pour éclore. Mais les précisions complémentaires seront données lors d'une prochaine séance.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que lorsqu'il a demandé que les quatre postulats de M. Gilles Marco soient traités lors d'une seule séance, c'était par souci d'efficience et aussi de coût.

Il a également, par le passé, déploré le manque de transparence du décompte des jetons de présence. Mais maintenant, grâce au site internet du Conseil communal, qu'elle n'a pas été sa surprise de découvrir qu'il toucherait quatre fois Fr. 50.- pour sa participation à la séance qui a traité ces quatre points, comme si l'on avait siégé à quatre reprises.

Cela fera plaisir au postulant d'apprendre que les membres de la droite refusent de toucher personnellement Fr. 200.- pour 1h45 de commission et permettront cette économie à la commune.

Ils pensent qu'il s'agit certainement d'une erreur de jeunesse du programme du décompte des jetons et espèrent tous que cette commission ne coûtera à la collectivité que Fr. 650.- et non quatre fois Fr. 650.-, à savoir Fr. 2'600.-.

La séance est levée à 21 h 35.

Extraits des procès-verbaux des séances du 4 septembre et du 2 octobre 2013. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

Agence PostFinance Montreux

Entretien-conseil sur rendez-vous

Avenue des Alpes 70, 1820 Montreux
Téléphone 0848 888 300



PostFinance
Mieux accompagné.

Pour vos Fêtes!



AEBI FLEURS SA

CLARENS
Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45
E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch



**Un accueil de jour
personnalisé
du lundi au vendredi**

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

*Il faut ajouter de la vie à ses années
et non des années à sa vie.*

Énergie et capacité d'innover pour répondre aux défis de demain



Le GROUPE HOLDIGAZ, c'est:

- La distribution d'une énergie respectueuse de l'environnement: le gaz naturel
- Trois sites de récupération des déchets verts pour la production de biogaz
- Des solutions novatrices dans le domaine de l'énergie solaire et des techniques du bâtiment



diémard
sanitaire

roos
ventilation

brauchli
chauffage

raxa
énergie
maintenance

ecorecyclage
production de biogaz

soleil
énergie

agena
l'énergie du soleil

En clair, une palette complète de services pour votre confort!

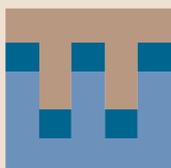
www.holdigaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM